

RÈGLEMENT



2009



REGLEMENT DU 9^{ème} CHALLENGE « 24 HEURES KARTING DE SOLOGNE »

Compétition

Cette compétition est une course d'endurance de kart (Honda 4 temps 390 cm³, 13 cv – Châssis Sodikart) de 24 heures, réservé uniquement aux entreprises.

Le challenge se déroulera sur le circuit international de Salbris (41), situé entre Orléans et Vierzon, d'une longueur de 1 500 m x 8m, durant 24 heures non stop (circuit éclairé).

Elles devront se présenter le samedi 16 mai 2009 avant 8h45 heures dernier délai sur le circuit.

Le départ des 24 heures sera donné le Samedi 16 mai à 14h00 et l'arrivée aura lieu le dimanche 17 mai à 14h00.

Chaque équipe désignera un manager qui sera seul responsable vis à vis de l'organisation.

Les karts seront tirés au sort (par le manager de l'équipe) le samedi matin avant les essais.

L'équipe déclarée vainqueur sera celle qui aura parcouru le plus grand nombre de tours de circuit dans le temps imparti.

Concurrents et pilotes

Les « 24 Heures de Sologne » sont ouvertes à toutes les personnes ayant plus de 17 ans au 01/01/09.

Les équipes devront être composées de 5 à 10 participants.

Par équipe, un seul pilote licencié FFSA sera autorisé.

Sologne Karting se réserve le droit d'examiner toute candidature présentant un caractère particulier, dans le but de préserver l'esprit des « 24 Heures de Sologne ».

Mécanique

L'organisateur s'est attaché à maintenir l'équité des matériels et ne pourra être tenu pour responsable en cas de panne ou de défaillance technique.

Un échange de kart sera opéré en cas de défaillance mécanique indépendante de fait de course tel que : casse moteur, bris de chaîne, Par contre, en cas de problèmes mécaniques dus à un fait de course tel que : accrochage, sortie de piste, panne d'essence, ..., le pilote sera immobilisé le temps de la réparation.

L'équipe d'assistance du circuit est seule habilitée à intervenir sur la piste en cas d'immobilisation d'un kart.

L'essence est fournie ainsi que le matériel de panneautage (N° de kart) et toute l'assistance technique. Les interventions mécaniques seront gratuites et il ne sera facturé aucune pièce ; seuls les mécaniciens de l'organisation seront habilités à intervenir sur les karts.

Aucune modification par les équipes des réglages moteurs, carburateur, châssis, ne sera tolérée. Les réglages sont identiques sur tous les karts, et adaptés au tracé et à la durée de la course.

En cas de surcharge de l'espace mécanique, priorité sera donné aux réparations des incidents mécaniques par rapport aux réparations nécessitées par les suites d'un accrochage ou d'une sortie de piste.

Déroulement de la course

Pendant toute la durée de la course, le classement sera retransmis sur écran dans les stands et au Club House.

Les organisateurs donneront au cours des différents briefings toutes les informations nécessaires à la réussite des 9^{ème} « 24 Heures de Sologne ».

La participation aux briefing et essais libres est obligatoire.

Des pénalités (immobilisation du châssis) seront infligées aux pilotes pris en infraction avec les règles de sécurité qui seront précisées pendant le briefing.

Pour des raisons de sécurité, l'accès aux stands et à la voie des stands se fera exclusivement par l'arrière du bâtiment selon le parcours indiqué lors du briefing. Les équipes contrevenantes se verront pénalisées d'un « stop & go » de 30 secondes.

Essais libres et chronométrés

Chaque équipe disposera de 1h00 d'essais libres et de 30 minutes d'essais chronométrés.

Le chronométrage informatique se fait tour par tour. Il sera retenu le meilleur tour de chaque équipe. Le classement ainsi établi déterminera l'ordre de la grille de départ.

Départ

Le départ est de type « LE MANS », karts en épi.

Ravitaillement

Les équipes géreront leurs arrêts ravitaillements.

Il est interdit de changer de pilote dans l'aire de ravitaillement.

Nombre de changements de pilote et Durée de pilotage

Un équipage doit effectuer obligatoirement **31 changements de pilote** durant les 24 heures de course. Le départ et l'arrivée ne comptent pas pour un ravitaillement. Une pénalité de 3 tours par ravitaillement manquant est infligée aux équipages ne respectant pas cette règle.

Chaque pilote doit conduire au minimum 2 heures et 15 minutes, sauf cas de force majeure dûment constaté par l'organisateur. Aucun pilote ne peut effectuer de relais supérieur à 1h20, ne peut enchaîner deux relais de suite et son temps de roulage total ne peut excéder 5h20. Une pénalité de 1 tour est infligée par tranche de 5 minutes manquantes ou en trop du temps de roulage.

Un contrôle du temps de pilotage est effectué en fin de la ligne des stands.

Aucune réclamation sur ce point ne sera acceptée par l'organisateur.

Pesage

Afin d'établir un classement homogène de toutes les équipes, nous effectuerons dans la période allant de l'accueil à la fin des essais chronométrés, une pesée individuelle des pilotes avec leur équipement de course version piste sèche. Cette pesée déterminera un poids moyen par équipe.

En fonction des écarts constatés entre le poids moyen de l'équipe et le poids moyen officiel (76kg), un handicapé selon le barème ci-dessous sera attribué à chaque équipage.

Tout pilote ayant un poids supérieur à 90 kg, se verra attribué un poids de 90 kg pour le calcul du poids moyen.

Des poids seront placés sur chaque kart suivant leur handicapé respectif. En aucun cas, les poids devront être changés ou déplacés par une autre personne que l'organisation. Tout manquement à cette règle entrainera une pénalité de 20 tours.

L'organisation se réserve le droit de contrôler le poids de 1, plusieurs, ou la totalité des pilotes en course. Un écart trop important par rapport à la pesée initiale (> ou = à 2kg) déclenchera automatiquement une pénalité pour l'équipe (1 tour par Kilo en sus de la pesée Initiale).

HANDICAPE pour les 24 Heures de Sologne

PM = Poids moyen de l'équipe

PM > ou = 76 kg : 0 Kg d'handicape

73 kg < PM < 75 kg : 2,5 kg d'handicape

71 kg < PM < 72 kg : 5 kg d'handicape

68 kg < PM < 70 kg : 7,5 kg d'handicape

66 kg < PM < 67 kg : 10 kg d'handicape

PM < 66 kg : 12,5 kg d'handicape

Equipement obligatoire

- Combinaison
- Casque homologué avec visière
- Gants
- Chaussures de kart, chaussures de sport.

Excepté les chaussures, ces équipements sont fournis par l'organisateur (5 combinaisons par équipe, deux combinaisons pluie par équipe, trois casques par équipe). Il sera demandé une caution par équipe pour l'équipement.

Chaque participant peut apporter son équipement.

Restauration

Le petit déjeuner du dimanche sera pris au club house du circuit.

Un repas sera servi le samedi midi, le samedi soir et le dimanche midi au club house.

Accès

Par la route : Autoroute A71 Paris - Clermont Ferrand. Sortie Salbris.

Par le train : Ligne Paris – Limoges – Brive (Arrêt Vierzon. Correspondance Vierzon – Salbris).

Par l'avion : Aéroport de Bourges.

Programme

Samedi

08h15	Pointage des pilotes. Distribution des équipements.
09h00	Briefing
09h25	Tirage au sort des karts. Décoration des karts. Séances photos.
10h15 – 11h15	Essais libres
11h30 – 12h00	Essais chronométrés
13h30	Préparation des pilotes. Mise en pré-grille
14h00	Départ des 24 heures de Sologne

Dimanche

A partir de 01h00	Soupe à l'oignon
14h00	Arrivée des 24 heures de Sologne. Tour d'honneur
14h30	Podium. Remise des prix. Pot de clôture.

Les Prix

Remise de coupes sur podium à tous les pilotes des trois premiers équipages classés.
Remise d'un T-shirt souvenir sur podium à tous les pilotes des équipages ayant terminé la course.

L'équipage vainqueur remportera sa participation pour les 24 Heures de Dubaï (inscription, avion, hôtel pour 6 personnes).

Tarifs

Prix par équipage : 2 600 Euros TTC

Cette prestation comprend :

- Location du circuit de karting de 1 500 m x 8 m, éclairé (piste internationale homologué catégorie 1 (FFSA) et de son infrastructure (club house, salles de réunion, parking, terrain de camping).
- Location d'un kart Honda 4 temps 390 cc, 13 cv, châssis Sodikart, transmission par chaîne
- Mise à disposition d'un kart de remplacement, identique, en cas de casse mécanique.
- Ravitaillement essence par pompe
- Système de chronométrage électronique + affichage des classements sur écrans de télévision.
- Personnel d'encadrement : directeur de course, mécaniciens, équipe d'intervention sur le circuit
- Animation sono/micro par speaker durant l'épreuve.
- Remise de coupes sur podium à tous les pilotes des trois premiers équipages classés.
- Remise de t-shirt souvenir sur podium à tous les pilotes des équipages ayant terminé la course.
- Equipement par équipe : 3 combinaisons, deux combinaisons pluie, trois casques intégraux par équipe.
- Réservation d'un emplacement dans un stand.
- Réservation d'un emplacement pour une banderole autour du circuit.
- Les pilotes seront assurés par le contrat d'assurance de Sologne Karting.

Restauration : 65 Euros TTC / personne

Le petit déjeuner du dimanche matin, les repas du samedi midi et soir, le repas du dimanche midi seront assurés au club house du circuit par Sologne Karting. Les petits déjeuners les déjeuners et dîner sont sous forme de buffet.

Les tickets repas seront remis lors du pointage des pilotes le samedi matin. Les tickets ne seront ni repris, ni remboursés. Sologne Karting dégage toute responsabilité en cas de perte ou de vol des tickets repas.

Option hébergement

Hébergement sur place - Caravane : 400 Euros TTC

Une caravane est à votre disposition derrière les stands, ce qui permet aux pilotes (ou accompagnateurs) de se reposer durant la manifestation. Quatre places sont disponibles dans une caravane.

Réservation à faire impérativement avant le 15 avril 2009

Engagement

Pour chaque équipage, un acompte de 800 Euros TTC est demandé lors de l'engagement pour les « 24 heures de Sologne » avant le 10 avril. L'intégralité des droits d'engagements doivent être acquittés trente jours avant le premier jour de la manifestation. Sans réception du règlement à cette date, Sologne Karting se réserve le droit d'annuler l'engagement de l'équipe concerné sans avoir à rembourser l'acompte d'inscription.

Dès réception du bon de commande, Sologne Karting enverra une facture pro-forma. La facture sera envoyé dès réception de la totalité de l'engagement.

En cas de désistement pour quelque cause que ce soit, cette somme de 800 Euros restera acquise à l'organisateur, et ceci afin d'éviter les réservations abusives et sans suites.

Dans le cas de l'annulation de l'épreuve par l'organisateur et quelqu'en soit les raisons, l'organisateur reversera aux engagés l'intégralité des acomptes perçus sans que ceux-ci puissent prétendre à des dommages supplémentaires.